Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime
5 Boulevard de la Marne – 76000 ROUEN
Tél. 02.32.08.04.04 - Fax 02.32.08.05.00
Siège : Hôtel du Département
courrier@sde76.fr

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° **2014 - 43**

Séance du **30 MAI 2014**

Objet : ELECTION D'UNE VICE-PRESIDENTE.

Nombre	de membres en exercice :	87
	de membres présents :	75
	de pouvoir(s) :	9
	de membres votants :	84
	votes pour :	-
	vote(s) contre :	-
	abstention(s) :	-

L'an deux mille quatorze, le 30 mai à 14h30, les représentants des CLE réunis en Comité Syndical, légalement convoqués le 23 mai 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie de la commune de DOUDEVILLE, sous la Présidence de Monsieur Patrick CHAUVET, Président.

Membres présents :
MM. Jean-Pierre BONNEVILLE, Stéphane HATTENVILLE, Hervé LEPILEUR, Lionel DEHON, Jean-Marie CROCHEMORE, Guy FONTANIE, Michel LOISEL, Benoît DESCHAMPS, Mme Carmen BLEAUDY, Yvon PESQUET, Jacques FORTIN, Thierry LECARPENTIER, Pierre SILVA, Hubert MAILLET, Mme Isabelle RENOUF, Sylvain DELTOUR, Marcel VAUTIER, Laurent VASSET, André-Pierre BOURDON, Jean BUGEON, Christian FAUQUET, Claude LEFEBVRE, Gérard COLIN, Alain LETARD, Daniel BEUX, Pierre LEMERCIER, Jean-François BLOC, Mme Chantal VERHALLE, Francis BELLENGER, Daniel GRESSENT, Jean-Louis LUC, Bruno HURE, Michel BERNARD, Patrick SIMON, Mme Nelly TOCQUEVILLE, François LE GALLO, Patrick CHAUVET, Lionel SAILLARD, Patrick GUERARD, Mme Anne-Marie DELAFOSSE, Mme Colette BERTRAND, Hugues OGDEN, Mme Chantal FURON-BATAILLE, Gérard JOUAN, Hubert LEPLICHER, Mme Annick BOCANDE, Norbert GAINVILLE, Daniel JOFFROY, Patrick MARTIN, Michel MENIVAL, Daniel LEFEVRE, Pierre SORIN, Jacky LEVEQUE, Jean-Marie DUMOUCHEL, Daniel ROCHE, Joël COULOMBEL, Mme Virginie LUCOT-AVRIL, Jean-Claude BECQUET, Daniel VAN HULLE, Rémy TERNISIEN, Mme Evelyne COUET, Michel DELILLE, , Georges FLEURBAEY, Jérôme GRISEL, Jean-Claude MAYETTE, Pierre LEBLOND, Jacques CASTRES, Noël LEVILLAIN, Vincent DUVAL, Roger LEGER, Jean-Pierre PETIT, Christian POISSANT, Paul LESELLIER, François DUPUIS et Yves LOISEL.

Membres absents excusés :
MM. Christian GRANCHER, Sylvain VASSE, Joël SALAÜN, Jean-Marc VASSE, Gilles AMAT, David SABLIN, Xavier VANDENBULCKE, Daniel COLLARD, Daniel BARBIER, Mme Laurence ARTAUD, Jean-Pierre TROLEY, Gérard GROMARD, Gérard LESUEUR, Sébastien LE MAROIS, Alain ROUSSEL, Pierre BOVIN et Michel LEJEUNE.

Membres absents excusés avec pouvoir :
Monsieur David SABLIN a donné pouvoir à Monsieur Marcel VAUTIER.
Madame Laurence ARTAUD a donné pouvoir à Monsieur Patrick MARTIN
Monsieur Daniel COLLARD a donné pouvoir à Monsieur Yvon PESQUET
Monsieur Jean-Marc VASSE a donné pouvoir à Monsieur Thierry LECARPENTIER
Monsieur Sylvain VASSE a donné pouvoir à Monsieur Lionel DEHON
Monsieur Christian GRANCHER a donné pouvoir à Monsieur Hervé LEPILEUR
Monsieur Daniel BARBIER a donné pouvoir à Madame Anne-Marie DELAFOSSE
Monsieur Pierre BOVIN a donné pouvoir à Monsieur Noël LEVILLAIN
Monsieur Michel LEJEUNE a donné pouvoir à Monsieur Michel DELILLE.

Assistaient également à la séance :
Monsieur Patrick DE WIT, Directeur du Syndicat Départemental d'Energie,
Monsieur Xavier NEUVILLE, directeur adjoint du Syndicat Départemental d'Energie,
Messieurs Bernard FAURE, Bruno BOUTIN, Xavier RAMOND, Nicolas CLERAUX et Teddy DEBESQUE, techniciens du Syndicat Départemental d'Energie.

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical n° 2014-43 :
OBJET : ELECTION D'UNE VICE-PRESIDENTE.

Constat est tout d'abord fait de la présence de 75 délégués sur les 87 délégués composant l'assemblée délibérante.

Le quorum étant atteint, l'assemblée délibérante peut valablement s'installer pour procéder à l'élection des Vice-président(e)s conformément aux statuts du SDE76 et conformément à la délibération 2014-01 fixant le règlement des élections.

Préalablement, il est fait mention que certains délégués retenus par des obligations prises antérieurement ont donné pouvoir à un(e) autre délégué(e) pour voter en leur nom (cf. la page de garde de la délibération).

Le président, Patrick CHAUVET, procède tout d'abord à l'appel des candidatures à la fonction de Vice-président(e). Madame Chantal FURON-BATAILLE, représentante titulaire de la CLE n° 10, et Monsieur Gérard JOUAN, représentant titulaire de la CLE n° 10, se présentent candidats à la fonction de vice-président.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Madame Chantal FURON-BATAILLE et Monsieur Gérard JOUAN confirment leurs candidatures respectives.

Le président procède à la nomination de trois assesseurs chargés d'assurer le bon déroulement de l'élection et le dépouillement des votes :

- Monsieur Norbert GAINVILLE représentant de la CLE n° 10,
- Madame Nelly TOCQUEVILLE représentante de la CLE n° 8,
- Monsieur Stéphane HATTENVILLE représentant de la CLE n° 1,

sont désignés assesseurs.

Il est ensuite procédé à l'élection : chaque représentant(e) présent(e), après appel nominal de son nom, a remis un bulletin de vote fermé dans l'urne et un bulletin de vote supplémentaire s'il(elle) dispose d'un pouvoir.

Après dépouillement, le président proclame les résultats suivants du vote :

Nombre de représentants titulaires au SDE76	87
Quorum	44
Nombre de représentants présents :	75
Nombre de pouvoir(s) :	9
Nombre de voix :	84

Résultat	1er tour	2ème tour	3ème tour
Nombre de bulletins exprimés :	84		
Nombre de bulletin(s) blanc(s) :	4		
Nombre de bulletin(s) nul(s) :	1		
Majorité absolue :	40		
Suffrages exprimés pour Chantal FURON-BATAILLE	41		
Suffrages exprimés pour Gérard JOUAN	38		
Majorité absolue atteinte	OUI		

La majorité absolue au premier tour pour la candidate Chantal FURON-BATAILLE étant atteinte, le président proclame Madame Chantal FURON-BATAILLE élue Vice-présidente du SDE76 et lui présente toutes ses félicitations.

Madame Chantal FURON-BATAILLE remercie les représentants de leur confiance.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE De la Seine-Maritime

LE PRESIDENT,

Patrick CHAUVET.

BUREAU DU COURRIER
13 JUIN 2014
PRÉFECTURE
DE LA SEINE-MARITIME